

Département de la Corrèze
COMMUNE DE LE PESCHER

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU LUNDI 22 FEVRIER 2021 A 20 H 30**

Présents : GALINON Éric – LAROCHE Vincent - DRÉON Sylvie - BROUSSOLLE Alain – JOUVENEL Lamduan – LAROCHE Bernard – MARSALLON Olivier – MOREIRA Marissa – PARILLAUD Yoann – RATHONIE Méric - REYGNER Laure

Absent :

Secrétaire de séance : BROUSSOLLE Alain

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour, un point, à savoir :

- Acquisition de matériel de voirie

Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

ORDRE DU JOUR :

Approbation à l'unanimité du Procès-verbal de la séance du 28 Janvier 2021.

Voie 2021. Travaux de renforcement et de réfection de chaussées Route des Gardes et Route de la Croix dans le bourg. Demande de subvention DETR 2021.

La commune envisage de réaliser des travaux de renforcement et de réfection de chaussées Route des Gardes et Route de la Croix.

Le montant prévisionnel des travaux est de 28 677.35 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de réaliser des travaux Route des Gardes et Route de la Croix pour un montant prévisionnel de 28 677.35 € HT
- Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2021
- Adopte le plan de financement suivant :

➤ Subvention Etat - DETR 2021 au taux de 35% :	10 037.08 €
➤ Autofinancement :	18 640.27 €
Total :	28 677.35 €

- Donne délégation à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches et signer toutes les pièces nécessaires afin de mener à bien la réalisation projetée.

Bâtiments publics, scolaires et administratifs - Rénovation de l'école communale. Demande de subvention.

La commune envisage des travaux de peinture, de mises aux normes des menuiseries intérieures et d'électricité à l'école communale. Le montant prévisionnel des travaux est de 21 439.91 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de réaliser des travaux de peinture, de mises aux normes des menuiseries intérieures et d'électricité à l'école communale dont le montant prévisionnel est de 21 439.91 € HT.
- Sollicite les aides de l'Etat.
- Adopte le plan de financement suivant :

➤ Subvention Etat - DETR 2021 au taux de 32 % :	6 860.77 €
➤ Autofinancement :	14 579.14 €
Total :	21 439.91 €

- Donne délégation à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches et signer toutes les pièces nécessaires afin de mener à bien la réalisation projetée.

Étude de la qualité de l'air intérieur – école communale – Dépistage du Radon. Demande de subvention.

En 2010, un dépistage du Radon a été réalisé par l'entreprise SOCOTEC sur le bâtiment de l'école. Cependant, une nouvelle campagne de dépistage doit être réalisée tous les 10 ans. De ce fait, la commune envisage un nouveau dépistage du Radon en 2021. Le montant prévisionnel est de 389.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de faire réaliser un dépistage du Radon à l'école pour un montant prévisionnel de 389.00 € HT.
- Sollicite les aides de l'État
- Adopte le plan de financement suivant :

➤ Subvention Etat – DETR 2021 au taux de 35 % :	136.15 €
➤ Autofinancement :	252.85 €
Total :	389.00 €

- Donne délégation à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches et signer toutes les pièces nécessaires afin de mener à bien la réalisation projetée.

Contrat de maintenance logiciel DADS-U.

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du contrat de maintenance logiciel DADS-U proposé par la société CERIG informatique – 12 rue des Capucines - 87260 Pierre-Buffière, d'un montant annuel de 58.12 € HT. Le contrat d'une durée de trois ans, prend effet à compter du 1^{er} février 2021 et ce jusqu'au 31 janvier 2024.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les termes de ce contrat et autorise Monsieur le maire à le signer.

Acquisition de matériel de voirie – balayeuse, broyeur, fourche transpalette et godet à terre. Demande de subvention.

La commune envisage d'acquérir du nouveau matériel de voirie dont une balayeuse, un broyeur, une fourche transpalette et un godet à terre. Le montant prévisionnel est de 12 000 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'acheter du nouveau matériel de voirie pour un montant prévisionnel de 12 000 € HT.
- Sollicite les aides du Conseil Départemental
- Adopte le plan de financement suivant :

➤ Subvention Conseil Départemental au taux de 40 % :	4 800.00 €
➤ Autofinancement :	7 200.00 €

Total : 12 000.00 €

- Donne délégation à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches et signer toutes les pièces nécessaires afin de mener à bien la réalisation projetée.

Questions diverses.

Participations fiscalisées aux dépenses des Syndicats de communes 2021.

Le Conseil Municipal doit décider de fiscaliser ou d'acquitter de manière forfaitaire sa contribution.

Pour ce faire, le conseil municipal décide de délibérer à ce sujet, lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Repas des aînés.

Le Conseil Municipal décide d'offrir un bon d'achat de 20 €, utilisable au restaurant « Le Peschacois », à toutes les personnes de la commune de 65 ans et plus afin de compenser, à minima, le repas des aînés qui ne pourra pas avoir lieu cette année au vu de la crise sanitaire. Un courrier d'information sera envoyé avec le bon, à tous les habitants concernés.

Plan de la voirie communale.

Monsieur Alain BROUSSOLLE, 3^{ème} adjoint au Maire, présente à l'assemblée, le plan de la voirie communale. Il propose d'intégrer certains chemins dans le tableau de voirie actuel.

Il est proposé de nettoyer certains secteurs de chemins ruraux afin d'ouvrir la possibilité de nouveaux circuits de randonnée

La séance est levée à 22h00.

Le secrétaire : BROUSSOLLE Alain

Le Maire : Éric GALINON